

Objet : Suppression de la zone 13-07.02 classée D pour les coquillages de groupe 1 (oursins), suite à la suppression du rejet de Carro.

Direction Départementale des Affaires Maritimes des Bouches du Rhône

V/réf : 1324/S1/cm

13697 Martigues Cedex

N/réf : LER/PAC/06-49

La Seyne-sur-Mer, le 13/06/2006

Affaire suivie par Olivier Arnal

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 23/05/2006 référencé ci-dessus, vous demandez à l'Ifremer un avis sur l'opportunité de supprimer la zone 13-07.02 classée D pour les coquillages de groupe 1 (oursins) du fait de la suppression du rejet de la step de Carro.

Vous trouverez ci-dessous notre avis sur les aspects scientifiques et techniques relevant de notre compétence sur le milieu marin, dans une perspective de développement durable.

L'arrêté préfectoral du 29 juin 2000 fixe le classement de salubrité et la surveillance des zones de production conchylicole pour le département des Bouches du Rhône. En particulier, cet arrêté classe en A l'ensemble de la zone 13-07 pour les coquillages du groupe 1 (oursins). Toutefois, certains secteurs considérés « à risques », comme les ports et les débouchés des grands émissaires urbains, sont interdits de pêche et pour cette raison classés D pour ces mêmes coquillages. C'est le cas de la zone 13-07.02 correspondant au rejet de la step de Carro.

L'effluent urbain de Carro étant redirigé depuis le 20 mars 2006 sur la step de Martigues, entraînant la suppression du rejet direct à la mer par l'émissaire, il ne paraît donc effectivement plus justifié de maintenir cette zone 13-07.02.

Notre avis est donc favorable à la suppression de la zone 13-07.02 qui rentre dans le cadre global de la zone 13-07 (classée A), et à l'ouverture à la pêche des coquillages de groupe 1. Toutefois, il est à recommander que ces coquillages soient l'objet au préalable d'analyses (bactériologique et chimique) comme prévu dans le cadre de la surveillance des zones conchylicoles, de façon à vérifier que leur qualité est bien conforme au classement A.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Directeur du Centre Ifremer de Méditerranée

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Centre de Méditerranée
Zone portuaire de Brégaillon
B.P. 330
83507 La Seyne-sur-Mer cedex
France

téléphone 33 (0)4 94 30 48 00
télécopie 33 (0)4 94 30 44 17
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>